



## CAPL N° 2 du 23/07/2015

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE RECOURS EN REVISION DE NOTATION

### COMPTE-RENDU de MANDAT des ELUS CGT

Représentants de l'administration:

M. DEFAYS, Mme GENESTE-FERRARI, Mme ALBA et Mme GLISE

Représentants des personnels :

**CGT Finances Publiques :** Mme DENAUX (T), Mme FRIAA (T), M. WAY (expert)

**Solidaires Finances Publiques :** Mme ANGLADE (T), M. LAROUSSINIE ( T), Mme MARRONCLE (S).

**FO:** excusés

Mme JBIRANE et M. LAROUSSINIE pour Solidaires Finances Publiques assurent respectivement les fonctions de secrétariat et de secrétariat adjoint.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPL, Mme FRIAA lit la **déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques (cf. ci-après).**

M. DEFAYS réponds à l'unique déclaration liminaire :

Il ne souhaite pas se prononcer sur l'éventuelle mise en place d'un nouveau régime indemnitaire, n'ayant pas d'informations sur les discussions en cours tant au niveau de la fonction publique qu'au niveau de leur éventuelle déclinaison à la DGFIP.

Concernant le nouveau système d'évaluation, il ne partage pas la position de la CGT selon laquelle le recours hiérarchique serait une barrière destinée à décourager les agents de mener à bien leur appel. Pour lui le recours hiérarchique est un élément de dialogue complémentaire, il indique que concernant la CAPL du jour, la réserve constituée n'a pas été consommée par l'autorité hiérarchique.

**1/ Approbation du procès verbal de la CAPL du 17/09/ 2013 (examen recours en notation) :**

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Examen d'une demande de recours en révision de notation au titre de la gestion 2014 – Contrôleur principal.**

Avant d'examiner le recours présenté la direction nous informe qu'elle a constitué une **réserve de 2 fois un mois.**

Les élus CGT Finances Publiques demandent un bilan complet de la campagne d'évaluation 2015 (gestion 2014) : nombre d'agents évalués, nombre de réductions d'ancienneté et de valorisation attribuées, nombre de mentions d'encouragement et de mentions d'alerte attribuées, nombre de recours hiérarchiques formulés.

Mme GLISE nous informe que ce bilan sera présenté au prochain Comité Technique Local (CTL).

Elle nous précise toutefois qu'en ce qui concerne la notation 2015 des contrôleurs (gestion 2014), il y avait au niveau du département 48 fois 1 mois et 20 fois 2 mois à attribuer.

### **Examen du recours en révision :**

Il s'agit d'un recours portant sur l'attribution d'une réduction d'ancienneté.

Le requérant ayant sollicité la CGT pour l'élaboration de son appel, les élus CGT Finances Publiques ont assuré la défense du dossier. Au vu des éléments contenus dans le dossier, nous considérons que l'absence de réduction d'ancienneté n'était due qu'à un problème de contingentement. La CAPL disposant d'une réserve, il nous paraît inconcevable que ce dossier ne soit pas valorisé.

Les élus Solidaires Finances Publiques approuvent et appuient les interventions des élus CGT .

M. DEFAYS reconnaît que ce dossier mérite d'être valorisé et propose une réduction d'1 mois.

Conformément à la demande du collègue, les élus CGT Finances Publiques demandent que soit soumise au vote la proposition d'une réduction de 2 mois.

Malgré les arguments développés par la CGT, M. DEFAYS s'en tient à la proposition d'une réduction d'1 mois.

### **VOTE : Attribution d'une réduction d'ancienneté d'1 mois**

***POUR : Administration (2 voix), CGT (1 voix), Solidaires (1 voix)***

***CONTRE : néant***

***ABSTENTION : néant***

*(ne pouvaient voter que les élus ayant le grade de contrôleur principal)*

**La demande du collègue étant l'attribution d'une réduction d'ancienneté d'1 mois au minimum, les élus CGT Finances Publiques ont voté pour la proposition du directeur tout en regrettant que l'attribution d'une réduction d'ancienneté de 2 mois n'ait pas été soumise au vote.**

## **3/ Questions diverses :**

### **Accueil des nouveaux arrivants**

Les élus CGT Finances Publiques demandent la date d'accueil des nouveaux arrivants et si les lauréats des promotions internes (Liste d'aptitude et examen professionnel) y sont conviés.

Mme GLISE répond que cet accueil ne concerne que les agents arrivants de l'extérieur du département et qu'il aura lieu le 1<sup>er</sup> septembre au matin.

## Sous effectifs et éventuels recrutements contractuels

A l'issue des 3 CAPL d'affectations, nous ne pouvons que déplorer des sous-effectifs importants dans notre département. Face à ce constat, les élus CGT Finances Publiques demandent si l'administration a des projets de recrutements contractuels et si oui, où ?

M. DEFAYS nous confirme que des discussions sont en cours, mais ne souhaite pas en dire plus sur le sujet pour le moment. Il espère aussi obtenir des affectations d'agents recrutés sur la liste complémentaire du dernier concours d'agents C. Le projet de 1<sup>ères</sup> affectations sera publié le 21 septembre.

## Prime d'intéressement

Les élus CGT Finances Publiques demandent la date de mise en paiement de la prime d'un montant de 100 € destinée à compenser, pour cette année uniquement, la suppression de la prime d'intéressement. Malgré ses demandes auprès de la direction générale, la direction locale n'a aucune information sur le sujet à ce jour.

*La CGT Finances Publiques du Cantal déplore de n'avoir toujours pas d'informations sur un sujet annoncé depuis le printemps et concernant tous les agents. De plus, elle conteste cette nouvelle mesure d'austérité que constitue la suppression de la prime d'intéressement (qui était touchée par tous) au profit d'une prime de restructuration (qui ne sera versée qu'aux seuls agents subissant des réformes de structure)*

## Etat des bureaux et des moquettes sur le site de la CABA (SPF-Pôle contrôle et CDIF)

Les élus Solidaires Finances Publiques interpellent le directeur sur l'état des bureaux et notamment l'entretien des moquettes.

Sans remettre en cause le personnel d'entretien, Solidaires Finances Publiques considère qu'il n'y a pas assez de moyens donnés à la propreté de ces locaux.

M. DEFAYS prend acte. Concernant le remplacement des moquettes, il a été privilégié une 1<sup>ère</sup> partie qui semblait plus endommagée ; la question du remplacement de l'intégralité de ces moquettes sera soumise au prochain CHS.

La séance est levée à 10h15.

Les élus CGT Finances Publiques

Marie-Hélène DENAUX, Sylvie FRIAA et Luc WAY

***Recours en révision de notation, mutations, etc...Pour toute question n'hésitez pas à faire appel aux élu-es et militant-es de la CGT Finances Publiques du Cantal.***

***Pour tout contact [cgt.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr)***



*CAPL n° 2 du 23 juillet 2015*  
*Recours en révision de l'évaluation*

**Déclaration liminaire**  
**des élu-es CGT Finances Publiques du Cantal**

Le Ministre de la fonction publique a lancé, dans le cadre de l'agenda social fonction publique des discussions avec les organisations syndicales sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR). Il est prévu notamment une mise à plat de la procédure d'entretien professionnel, une possible déconcentration de la gestion des personnels de la fonction publique de l'Etat, la relance de la fusion des corps, des propositions sur l'interministérialité et la mobilité, une refonte des régimes indemnitaires dans le cadre du décret du 20/05/2014 et de la circulaire du 05/12/2014 relative à la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le nouveau régime indemnitaire que le gouvernement veut mettre en place et généraliser à l'ensemble de la fonction publique en 2017 serait à 2 étages :

- l'indemnité de base, (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) versée mensuellement
- un complément indemnitaire versé annuellement.

Aujourd'hui nous avons la garantie et la lisibilité du montant des primes que nous percevons.

Leur montant résulte pour l'essentiel des statuts particuliers. Elles sont liées au déroulement de carrière à l'ancienneté. Demain, avec le nouveau régime c'est l'aléa : le seul filet de sécurité consisterait dans la détermination d'un montant minimal indemnitaire fixé par grade. Au-delà de ce montant minimal, l'appréciation sur les fonctions exercées et la manière de servir détermineraient le montant des primes versées.

Nous passons d'une fonction publique où nous avons droit à une rémunération, traitement et primes, qui est fonction de notre statut, à une situation où tout va dépendre du chef de service et de l'appréciation discrétionnaire qu'il portera sur les fonctions que nous exerçons et la manière dont nous le faisons.

**La CGT Finances Publiques du Cantal considère que cette évolution est extrêmement dangereuse pour la rémunération des fonctionnaires.**

Concernant la CAPL de ce jour, nous tenons à rappeler les dégradations massives des droits et garanties des agents, impactées par la « démarche stratégique » de la Direction Générale.

Le système d'évaluation en vigueur depuis 2013, avec l'introduction du recours hiérarchique et son caractère arbitraire, remet en cause les principes de défense individuelle et collective des personnels.

Ce système ne sert qu'à mettre les agents en concurrence, en les isolant des représentants élus par les personnels dans les CAPL, et porte gravement atteinte au fondement de la représentativité.

En effet le recours hiérarchique constitue une première barrière visant à décourager les collègues de mener à bien leurs recours jusqu'en CAPL. De plus il permet à l'autorité hiérarchique de distribuer la réserve en amont de la CAPL, c'est à dire dans la plus grande opacité.

**Aussi afin de garantir des droits identiques à l'ensemble des agents, les élu-es CGT Finances Publiques, demandent que les prérogatives des CAPL soient pleinement et totalement respectées.**

**Nous espérons que la réserve constituée permettra à la CAPL de jouer pleinement son rôle aujourd'hui. Nous considérons en effet qu'une réserve est faite pour être utilisée.**